

DÉPARTEMENT DU
DOUBS

COMMUNE DE TARCENAY-FOUCHERANS

25620 TARCENAY-FOUCHERANS

CANTON
D'ORNANS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 28/02/2023
Reçu en préfecture le 28/02/2023
Publié le
ID : 025-200082758-20230222-2023_02_02-DE



Séance du 22 février 2023

DCM : N° 2023-02-02

**OBJET : SUBVENTION ASSOCIATIONS « L'ESPERANCE » ET « L'ETOILE » : FINANCEMENT
FEUX D'ARTIFICE**

**L'an deux mil vingt-trois
Le vingt-deux février**

NOTA : Compte-rendu
de cette délibération affiché
le 16/02/2023
Convocation du Conseil du
25/02/2023
Membres en exercice : 19

Le Conseil Municipal de la commune de TARCENAY-FOUCHERANS s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale sous la présidence de M. Maxime GROSHENRY, Maire, en session ordinaire.

Etaient présents : tous les membres

Absents ayant donné pouvoir : Mme Isabelle LEFEBVRE, pouvoir à M. Patrice PRETOT ; M. Emmanuel LACOMBE, pouvoir à M. Maxime GROSHENRY ; Mme Mireille PICARD, pouvoir à Mme Nathalie LAURENT ; M. Pierre CLAUSSE, pouvoir à Mme Anne HENRY ; Mme Bénédicte CHARITE, pouvoir à M. Michel DARTEVEL ; Mme Corinne BERTRAND, pouvoir à Mme Laurence JACQUIER

Absents :

Secrétaire de séance : En application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal nomme Mme Christina MARCHAND pour remplir les fonctions de secrétaire

Le Maire informe le Conseil Municipal que les associations « l'Espérance » et « l'Etoile » ont organisé ensemble une manifestation pour Noël en décembre 2022.

Le Maire propose de verser une subvention à « l'Espérance » pour financer le feu d'artifice à hauteur de 1 530.00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte la proposition du Maire à l'unanimité.

Le Maire,
Maxime GROSHENRY.

